

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2017 – 19H00 à L'HOTEL DE VILLE

L'an deux mille dix-sept, le Jeudi 29 à 19 Heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin, s'est réuni à l'hôtel de ville de Saint-Saëns, sous la présidence de Monsieur Jacky HUCHER, Maire,

Etaient Présents : Mme Michèle BELLET, Mme Claudine LÉBOUCHER-KELM, Mme Armelle MOUSSE, M. Jean-Pierre BENARD, M. Philippe VIGNERON, M. Jean-Marc PRUVOST, Adjoints,

Mme Sylvie MONNEREAU, Mme Christelle LECARPENTIER, Mme Virginie CANTAIS, M. Alain BARRA, M. Antony ANTOINE dit BETOURNE, M. Hervé LAROCHE, M. Nicolas HAGUE, M. Jacky SEVESTRE Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant remis un pouvoir : M. Jean-Philippe DIONISI à M. Jacky HUCHER; Mme Jocelyne HUE à Mme Claudine LÉBOUCHER-KELM, M. Eric FOURNIER à M. Jean-Marc PRUVOST,

Absents : Mme Maryse LEVASSEUR, Mme Marie-Josée POQUET, M. Julien COMTE, M. Igor ROUSSIGNOL, Mme Elisabeth LEFEVRE

Secrétaire de séance : Mme Armelle MOUSSE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et présente les pouvoirs reçus. Il rappelle l'ordre du jour :

- 1°/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2017
- 2°/ Comptes administratifs 2016: SPANC, Service eau et assainissement et Commune
- 3°/ Comptes de gestion 2016 du Trésorier : SPANC, Service eau et assainissement et Commune
- 4°/ Remboursements sinistres
- 5°/ Demande de subvention pour la restauration de la maison des 9 Paroisses
- 6°/ Attribution du marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire
- 7°/ Attribution du marché de fourniture et pose d'un pumptrack et d'appareils de fitness
- 8°/ Création de la régie municipale pour l'accueil péri scolaire : tarifs, règlement, personnel
- 9°/ Avenant au bail de location de la caserne de gendarmerie

Sa demande pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une subvention au club de pétanque est acceptée à l'unanimité.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2017

Le procès-verbal ne faisant pas l'objet d'observation est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Comptes administratifs 2016

Les documents des trois comptes administratifs ont été remis aux conseillers avec la convocation à la réunion de Conseil Municipal.

Présentation et vote

Les trois comptes administratifs sont présentés à l'assemblée à la suite l'un de l'autre par madame l'adjointe aux finances.

Le vote de chaque budget intervient ensuite, sous la présidence du doyen de l'assemblée, et en l'absence du maire.

SPANC – CA 2016

La section d'exploitation se limite à une dépense de 100€ pour un contrôle effectué par Véolia et une somme de 8370,13 € en recettes correspondant à la redevance de 40 € perçue sur un peu plus de 200 installations non reliées au réseau d'assainissement collectif. En dépenses d'investissement est imputée la somme de 123 100,34 € pour les travaux réalisés sur 7 installations de particuliers. Pour ces travaux, la commune a perçu 49 042 € de subventions et a contracté un emprunt de 80 000 €. Les propriétaires concernés par les travaux rembourseront à la commune une participation calculée sur le coût de travaux de leur installation à laquelle sont soustraites les subventions.

Le Compte Administratif 2016 du service assainissement non collectif présente un résultat excédentaire sur chacune des deux sections :

En Section de Fonctionnement pour un montant de 8 270,13 €

En Section d'Investissement pour un montant de 541,66 €

⇒ avec la reprise de l'excédent de clôture de 2015 d'un montant de 29 073,88 €,

le résultat de clôture cumulé 2016 du budget SPANC affiche un excédent global de : 37 885,67 €

Service Eau et assainissement – CA 2016

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 148 887.93 € dont 62 139.52 € de charges à caractère général pour les factures d'eau réglées à la Saur pour l'interconnexion du Puceuil et les honoraires et cotisations au Syndicat intercommunal (Sidesa) ainsi qu'une somme de 54 996.41 € de charges financières pour le remboursement des intérêts d'emprunts.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 236 891.24 € dont 194 190.32 € provenant des surtaxes communales sur les ventes d'eau et redevances d'assainissement des abonnés, surtaxes reversées à la commune par la Société Véolia, dans le cadre du contrat d'affermage et 9 380.94 € de prime d'épuration.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 138 290.82 € dont 68 901,34 € de remboursement des intérêts d'emprunts, 22 787.42 € d'études et frais d'insertion pour les programmes de diagnostic sur le réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement rue du 8 Mai et 13 282.06 € de frais de sondages pour les travaux de mise en séparatif du réseau rue du 8 Mai. Le total des recettes d'investissement s'établit à 40 455.21 €.

Le Compte Administratif 2016 du service eau et assainissement présente sur chaque section :

En Section d'exploitation : un résultat excédentaire de 88 003.31 €

En Section d'Investissement : un résultat déficitaire de – 97 835,61 €

⇒ avec la reprise de l'excédent de clôture de 2015 d'un montant 1 299 328,56 €

⇒

le résultat de clôture cumulé 2016 du budget SPEAC affiche un excédent global de : 1 289 496,26 €

Cet excédent permettra d'autofinancer d'importants programmes de travaux dès 2017.

COMMUNE – CA 2016

Ce compte administratif a été présenté aux élus avec pour support des documents précis, notamment un détail par article comptable des dépenses et des recettes permettant une comparaison sur les années 2014, 2015 et 2015 et une répartition des dépenses de gestion, par services, pour les années 2015 et 2016.

Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 1 750 590.05 € dont 1 667 871.75 € de dépenses réelles et 82 718.30 € d'opérations d'ordre pour les amortissements.

Les charges de personnel couvrent 46.69% des dépenses réelles, les charges d'administration et de gestion réunies affichent 42.07% et les charges financières pour les remboursements des intérêts d'emprunts se limitent à 3.18%.

Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2 225 814.07 €. La part principale des recettes provient pour 45% des impôts et taxes, pour 43.51% des dotations d'Etat et subventions ; les 11% restants sont générés par les produits de gestion de la commune (recettes du patrimoine).

La section d'investissement

Le solde d'exécution de la section d'investissement présente un solde positif de 574 746,51 € avec 720 070, 97 € en dépenses et 1 053 954.02 € en recettes

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 720 070.97 € dont : 104 289.67 € de remboursement du capital des emprunts, 48 066.09 € de frais d'études, 50 133.53 € d'acquisitions et 274 676.83 € de travaux, parmi les principaux : la fin de la mise aux normes du club des aînés, la réhabilitation du logement du 1er étage à l'ancienne gare, la pose de deux poteaux d'incendie et 51 000 € de travaux de voirie.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 053 954.02 € dont en recettes réelles 187 913.05€ provenant du FCTVA (travaux école des 3 saules de 2014) et 3 183.38 € des taxes d'urbanisme. Le total des subventions d'investissement reçues est de 164 275.83 € pour le club des aînés.

Un document détaillé a permis de confirmer la répartition des dépenses de gestion, par service :

	2016	
Administration Générale	755 674	45,31%
Sécurité et Salubrité Publique	77 626	4,66%
Enseignement	279 745	16,77%
Culture	120 299	7,21%
Affaires Sociales	41 898	2,51%
Aménagement Urbain et Environnement	311 172	18,66%
Sport et Jeunesse	78 875	4,73%
Economie	2 583	0,15%
<u>Dépenses Réelles =</u>	1 667 872 €	

Le Compte Administratif 2016 présente un résultat positif global de 1 049 970,53€ qui se décline :

En Section de Fonctionnement : un résultat excédentaire de 475 224,02 €

En Section d'Investissement : un résultat excédentaire de 574 746,51 €

⇒ avec la reprise de l'excédent de clôture de 2015, déduction faite de la part affectée aux investissements,
⇒

le résultat de clôture cumulé 2016 du budget communal affiche un excédent global : 948 902.39€

En conclusion, il est confirmé, avec des documents très détaillés, et comparatifs avec les gestions par services des années 2014 et 2015 que la situation financière globale 2016 de la commune reste saine (tous les principaux marqueurs, tels qu'endettement, fiscalité, se positionnent à un niveau bien inférieur aux commune de même strate démographique) alors que notre prévision d'équipements s'inscrit bien au-dessus de la moyenne.

Vote des comptes administratifs

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, et en l'absence du Maire, les élus ont adoptés chaque compte administratif :

. Compte administratif 2016 de la Commune

Vote : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 16

. Compte administratif 2016 du SPANC

Vote : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 16

. Compte administratif 2016 Service Eau et Assainissement

Vote : **ABSTENTION 0** **CONTRE 0** **POUR 16**

Retour du Maire en séance

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour sa confiance, ainsi que madame l'Adjointe aux finances et les élus des différentes commissions pour le travail réalisé sans oublier l'investissement de tout le personnel.

3/ Comptes de Gestion 2016 du trésorier

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de délibérer pour adopter le compte de gestion 2016 du Trésorier, ce compte étant conforme, au centime près, au compte administratif dressé par le Maire.

Délibération-type proposée :

Compte de gestion 2016 Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du comptable correspondent globalement à celles de l'ordonnateur

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

. **Déclare que le compte de gestion DE LA COMMUNE dressé, pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Vote : **ABSTENTION 0** **CONTRE 0** **POUR 18**

Délibération identique pour :

Compte de gestion 2016 SPANC

Vote : **ABSTENTION 0** **CONTRE 0** **POUR 18**

Compte de gestion 2016 service eau et assainissement

Vote : **ABSTENTION 0** **CONTRE 0** **POUR 18**

4/ Remboursements sinistres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les remboursements d'assurance,

suite à divers sinistres sur du mobilier communal pour permettre l'encaissement par la trésorière municipale :

- Remboursement de 300 € de la Pacifica, sinistre sur une barrière communale, rue du général de Gaulle,
- Remboursement de 167,74 € de la Pacifica, sinistre sur une balise de feu et l'îlot, rue du Catelier

5/ Demande de subvention pour la restauration de la maison des 9 paroisses

Le Département de Seine Maritime a modifié sa politique de subvention pour le patrimoine et la commune pourrait-être éligible à une subvention pour les travaux de restauration des façades du presbytère.

- **Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services départementaux.**

6/ Attribution du marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire

Le marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire étant arrivé à terme (durée de 3 ans), une nouvelle procédure de mise en concurrence a été réalisée. Suite à la publication le 16 mai dernier de l'appel d'offres sur le site de l'ADM 76 pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, trois propositions commerciales ont été reçues. L'ouverture des plis s'est déroulée le 8 juin 2017. Les critères retenus pour la sélection des offres sont : la qualité nutritionnelle, la qualité des produits, l'environnement durable, les références et le prix. La CAO s'est réunie le 16 juin et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres qui place le groupe Convivio en première position.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise Convivo (Cuisine Evolutive).**

7/ Attribution du marché de fourniture et pose d'un pumtrack et d'appareils de fitness

Le projet validé pour l'aménagement d'un espace de loisir et de fitness au complexe de la Varenne a nécessité le lancement d'un marché pour une mise en concurrence avec 2 lots :

- **Lot 1** : fourniture et pose d'une piste modulaire type pumtrack
- **Lot 2** : fourniture et pose d'appareils de fitness

Suite à la publication le 22 mai dernier sur le site de l'ADM 76 et dans le journal Paris Normandie de l'appel d'offres pour la fourniture et pose d'une piste modulaire pumtrack et d'appareils de fitness à l'espace de loisirs de la Varenne, une proposition commerciale a été reçue pour le lot 1 et une pour le lot 2. L'ouverture des plis s'est déroulée le 8 juin 2017. Un pli a été reçu hors délai le 9 juin.

La CAO s'est réunie le 16 juin et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et a validé le choix des entreprises ayant répondu au marché.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix des entreprises : E2S Company pour le lot 1 et la Qualicité pour le lot 2.**

8/ Création de la régie municipale pour l'accueil péri-scolaire municipal

Le transfert de la compétence jeunesse à la nouvelle communauté de communes Bray Eawy qui intègre uniquement le centre de loisirs sans hébergement oblige à reprendre au niveau communal l'accueil péri-scolaire le matin et le soir, qui auparavant était géré par Anim'Ado à l'école des petits tanneurs.

Le fonctionnement est identique (horaires, lieu d'accueil, 2 agents, les tarifs), exception faite du mode de facturation (prélèvement ou paiement par chèque).

Les 2 agents seront recrutés en CDD sur la base de l'IB 340 de grille indiciaire la fonction publique territoriale.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise de l'accueil péri-scolaire par la commune ainsi que le recrutement de deux agents en contrat à durée déterminée.**

9/ Avenant au bail de location de la caserne de gendarmerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

. Considérant l'estimation de France Domaine sur la valeur locative des bureaux et locaux de service de la gendarmerie, et l'estimation à effet rétroactif

. **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail de la Gendarmerie, fixant le montant du loyer annuel à 18 310 €, à compter du 1er Mai 2016.**

10/ Subvention 2017 Club de Pétanque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. Considérant l'étude faite par la commission vie associative pour l'attribution des subventions

. **Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 390 € au Club de Pétanque de Saint-Saëns**

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2017 de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.

Monsieur le Maire invite les conseillers à signer le procès-verbal ainsi que les 3 comptes administratifs.
